



## HEBERGEMENT SOCIAL POUR FAMILLES ET ADULTES EN DIFFICULTÉS

### Bilan de l'emploi en 2012

#### En bref

Le Centre de ressources DLA (CRDLA) du champ social, médico-social et santé poursuit son partenariat avec l'association Recherches & Solidarités afin de mettre à la disposition des acteurs de l'accompagnement des associations de solidarité, des données sur la dynamique associative et en particulier sur l'emploi.

Dans cette fiche, vous trouverez un bilan du nombre d'établissements et de l'emploi en 2012 dans le secteur privé non lucratif de l'hébergement social pour familles et adultes en difficultés.

A travers quelques données, la croissance positive de l'emploi dans ce secteur sera analysée au regard des besoins sociaux grandissants.

#### Plan

- I- Le périmètre d'observation
- II- Les chiffres clés 2012
- III- Evolution des établissements gérés par des associations entre 2000 et 2012
- IV- Evolution des emplois au regard des besoins liés à l'hébergement social
- V- Bilan régional 2012 des établissements gérés par des associations
- VI- Bilan régional de l'offre du secteur privé non lucratif au regard du taux de pauvreté

#### En collaboration avec



Liza Margueritte, Cécile Bazin (directrice) et Jacques Malet (président) de Recherches & Solidarités

Le Centre de ressources DLA (CRDLA) de l'Action sociale, médico-sociale et de la santé est porté par l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés à but non lucratif sanitaires et sociaux). Il est une partie prenante du Dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif national d'appui aux activités et services d'utilité sociale. Dans le cadre de cette mission, le CRDLA propose notamment des « fiches pratiques » pour outiller les associations et les différents acteurs de l'accompagnement dans leur démarche de pérennisation des activités et des emplois.

Plus d'informations sur ce dispositif : <http://www.avise.org>

Plus d'information sur l'Uniopss : <http://www.uniopss.asso.fr>



## I- Le périmètre d'observation

### A) *L'activité d'« hébergement social pour adultes et familles en difficultés »*

Concernant le secteur d'activités, le périmètre d'observation a été délimité à partir de la nomenclature d'activité française (NAF) qui réunit les codes APE<sup>1</sup> attribués par l'Insee à tous les établissements employant des salariés.

L'APE retenu dans le cadre de cette analyse porte le code 8790B correspondant au libellé « *Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social* ».

D'après l'Insee, **cette catégorie comprend** :

- l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social de personnes ou de familles sans ressources et sans abri : errants, expulsés, réfugiés, sortant de prison, etc., dans la mesure où les soins médicaux, l'enseignement ou la formation ne jouent pas de rôle important ;
- l'accueil et hébergement des mères célibataires et de leurs enfants ;
- l'accueil et l'hébergement d'autres adultes et familles en difficultés en vue d'une réinsertion sociale.

Exemples de services fournis par les établissements : centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), centre d'accueil des demandeurs d'asile.

Cette catégorie **ne comprend pas** :

- l'activité des foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs migrants (5590Z)<sup>2</sup> ;
- les activités d'hébergement social pour les personnes âgées ou handicapées physiques (8730) ;
- les activités d'adoption (8899A) ;
- l'hébergement d'urgence et de courte durée des victimes de catastrophes (8899B).

*Une analyse des raisons sociales des associations portant le code 8790B fait ressortir plusieurs établissements d'associations nationales comme Emmaüs, France Terre d'asile ou Habitat & Humanisme. Concernant les fondations, des établissements de l'Armée du Salut ou encore de la Fondation Abbé Pierre sont recensés.*

### B) *Les établissements employeurs*

L'unité de compte est l'établissement, en sachant qu'une association ou une fondation peut gérer plusieurs établissements. Ils sont identifiés à partir de leur numéro SIRET.

S'appuyant sur les données recueillies par le réseau Acoos-Urssaf et la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole, les établissements comptabilisés sont ceux ayant employé au moins un salarié au cours de l'année.

Un établissement est compté au prorata du nombre de trimestres au cours desquels la masse salariale était positive : 0,25 pour un trimestre, 0,5 pour deux trimestres, etc.

### C) *Le statut associatif ou de fondation*

Les établissements employeurs retenus sont liés à des structures appartenant aux catégories juridiques suivantes codifiées par l'Insee :

- Les associations non déclarées (code 9210)
- Les associations déclarées (9220)
- Les associations d'utilité publique (code 9230)
- Les associations de droit local (code 9260)
- Les associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économique » (code 9221)
- Les associations intermédiaires (code 9222)
- Les fondations (code 9300)

<sup>1</sup> APE = Activité Principale Exercée

<sup>2</sup> Le code 5590Z (« *Autres hébergements* ») n'a pas été retenu. En effet, une quarantaine de Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) y sont référencés mais sont noyés dans un ensemble de plus de 650 établissements n'ayant pas de dimension sociale particulière. Pour information, l'ensemble des Foyers de Jeunes Travailleurs référencés sous le code 5590Z représente 650 salariés et une masse salariale d'environ 14 millions d'euros.

## II- Les chiffres clés 2012

Le secteur de l'hébergement social pour adultes et familles en difficultés représente en 2012 :

- ✓ **1 632 établissements employeurs non lucratifs**
  - 1587 établissements gérés par des associations (97%)
  - 45 établissements gérés par des fondations (3%)
- ✓ **32 346 salariés**
  - 31 069 salariés dans les établissements gérés par des associations (96%)
  - 1 277 salariés dans les établissements gérés par des fondations (4%)
  - 3% des emplois de l'ensemble du secteur sanitaire et social
- ✓ **Plus de 691 millions d'euros de masse salariale**
  - 660 181 000 € dans les établissements gérés par des associations (96%)
  - 31 002 000 € dans les établissements gérés par des fondations (4%)
- ✓ **20 salariés par établissement en moyenne**
  - 20 salariés en moyenne par établissement géré par une association
  - 28 salariés en moyenne par établissement géré par une fondation
- ✓ **Un salaire moyen par tête de 21 368€**
  - Un salaire moyen par tête de 21 249€ dans les établissements gérés par des associations
  - Un salaire moyen par tête de 24 277€ dans les établissements gérés par des fondations

Sources : Acooss-Urssaf – MSA – Traitement R&S

Comme dans les autres secteurs d'activités, les établissements gérés par des fondations se distinguent par un nombre moyen de salariés et un salaire moyen par tête supérieurs à ceux des associations. L'écart est toutefois moins important que pour l'ensemble du secteur sanitaire et social, où la taille moyenne en termes d'emplois des établissements gérés par des fondations est 2,4 fois plus importante que ceux des associations.

### **Une offre publique complémentaire**

Au sein du secteur privé, les associations et fondations représentent la quasi-totalité de l'offre. Viennent s'y ajouter **environ 280 établissements publics recensés en 2008** par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Dress)<sup>3</sup>, ce qui représente **un peu moins de 15% de l'ensemble des établissements non lucratifs (publics et privés)**.

Ce rapport précise :

« Les principaux acteurs publics sont les centres communaux d'action sociale (CCAS), qui administrent 5% des CHRS<sup>4</sup>, 13% des centres d'accueil non conventionnés, 2 % des maisons relais, 2 % des centres maternels, 4 % des CPH<sup>5</sup>. Les conseils généraux s'impliquent dans les centres maternels, qu'ils financent via l'aide sociale à l'enfance et dont un tiers relève de leur gestion (24 % directement et 12 % sous forme d'établissements publics départementaux). Enfin, 20 % des CADA<sup>6</sup> sont administrés par la société d'économie mixte ADOMA (ex-Sonacotra), dont l'État détient 86 % du capital directement ou par l'intermédiaire de la Caisse des dépôts.

<sup>3</sup> Thierry MAINAUD – Etudes de Résultats n°166 – février 2012

<sup>4</sup> Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

<sup>5</sup> Centre Provisoire d'Hébergement

<sup>6</sup> Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

### III- Evolution des établissements gérés par des associations entre 2000 et 2012

Pour observer l'évolution des établissements du secteur de l'hébergement social pour familles et adultes en difficultés gérés par des associations, les années 2000, 2008 (début de la crise) et 2012 seront prises pour repères.

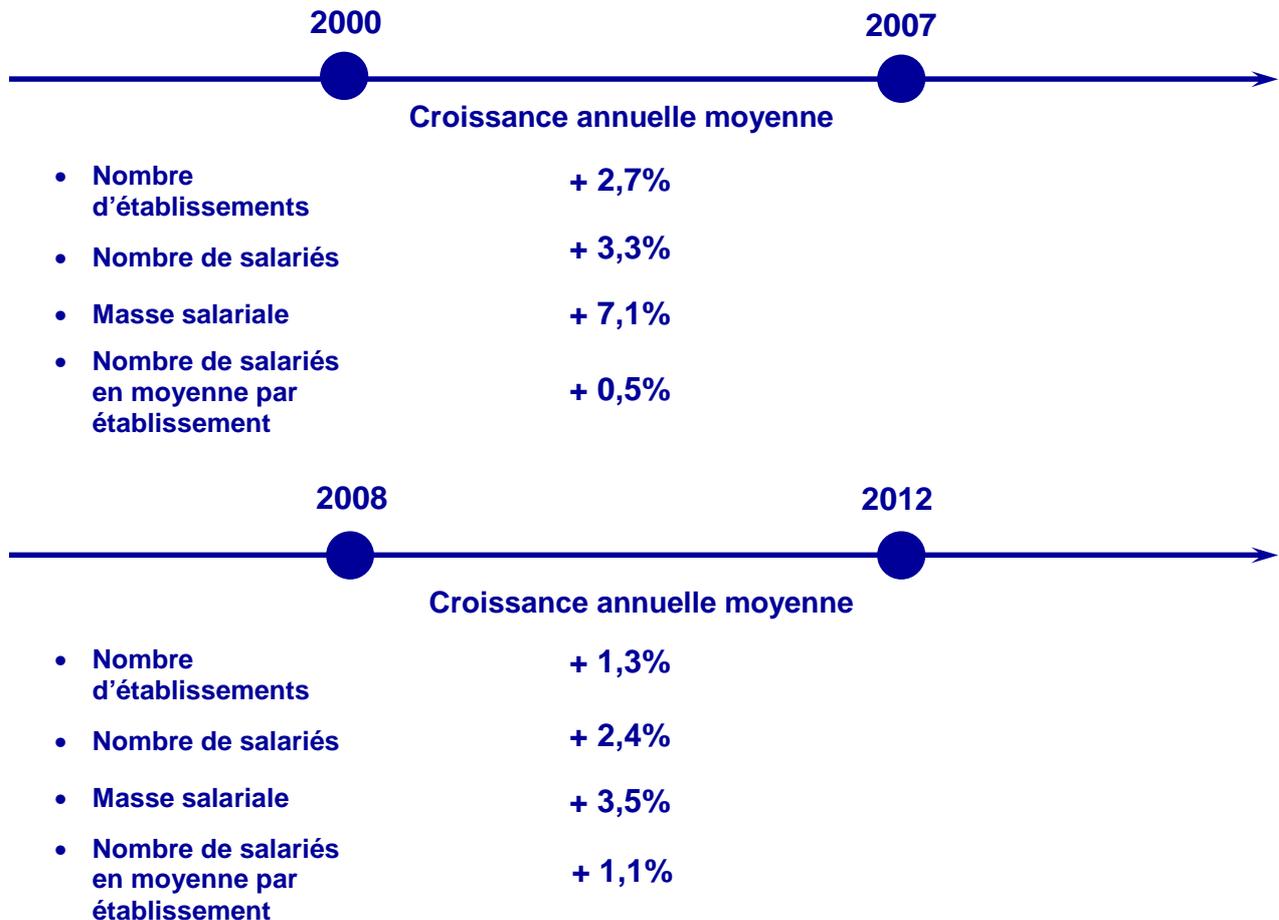


Sources : Acooss-Urssaf – MSA – Traitement R&S

De 2000 à 2012, le nombre d'établissements employeurs gérés par des associations a progressé de 27%, soit plus de 330 établissements. Le nombre de salariés a quant à lui augmenté de 38%.

→ **En une douzaine d'années, le secteur de l'hébergement social pour familles et adultes en difficultés a créé plus de 8 500 emplois associatifs.**

D'après l'Enquête emploi 2012 de l'Observatoire & unifaf, relative à la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif, **le secteur des « adultes en difficulté » fait office d'exception en présentant une forte proportion de contrats aidés.** Cette proportion est en effet de 18% dans ce secteur alors qu'elle n'est que de 3% pour l'ensemble de la Branche.



Sources : Acooss-Urssaf – MSA – Traitement R&S

Sur la période 2000-2007, le nombre de salariés augmentait en moyenne de 3,3% par an. Cette progression a été moins forte après la crise de 2008 en passant à 2,4% par an. Ce ralentissement a frappé l'ensemble du secteur associatif dont la croissance annuelle moyenne est passée de +2,6% entre 2000 et 2007 à +1,2% sur la période 2008-2012.

#### **HYPOTHESES :**

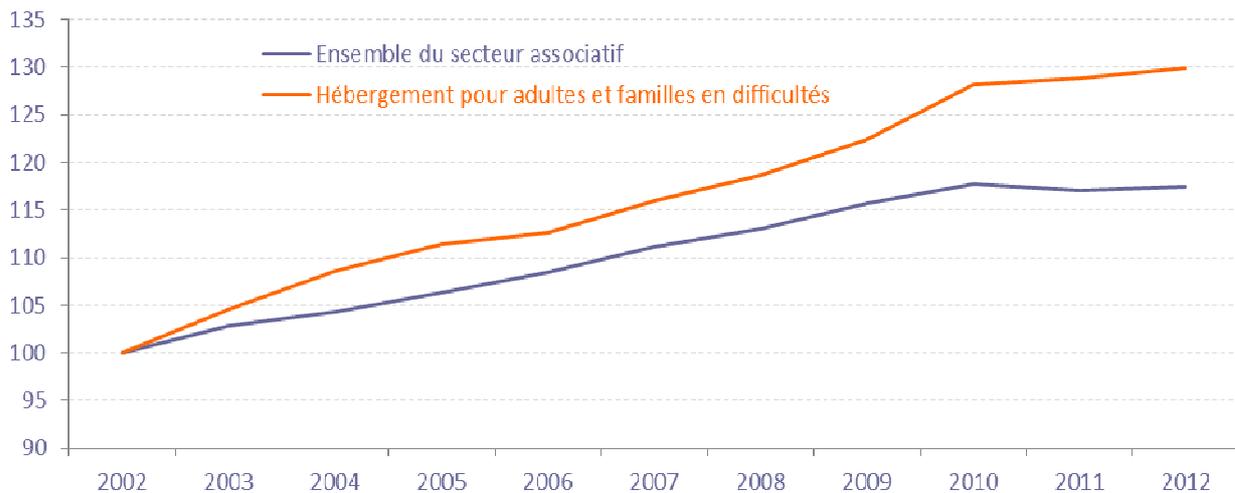
- **La tendance globale liée à la création d'emplois dans le secteur de l'hébergement social pour familles et adultes en difficultés peut cacher des évolutions différentes selon les activités.** Par exemple, les dispositifs d'intermédiation locative<sup>7</sup> mis en place par l'Etat à partir de 2009 comme « solibail » ou « louer solidaire » ont permis de créer des emplois dans les associations de logement. Ces créations ont pu compenser des destructions d'emplois au niveau d'autres activités comme l'accueil de jour ou les CHRS, comme le font remonter les associations développant ce type de services.
- **Entre les périodes 2000-2007 et 2008-2012, le fort ralentissement de la croissance de la masse salariale en comparaison de celle liée au nombre de salariés peut laisser penser à une augmentation de la part des emplois à temps partiel.**

<sup>7</sup> Pratiques locatives dans lesquelles un tiers intervient dans la relation entre bailleur et occupant du logement.

#### IV- Evolution des emplois au regard des besoins liés à l'hébergement social

Entre 2008 et 2012, le taux de croissance annuel du nombre de salariés dans le secteur de l'hébergement social pour familles et adultes en difficultés est deux fois supérieur à celui de l'ensemble du secteur associatif.

Graphique 1 - Evolution en base 100 en 2000, du nombre de salariés



Sources : Acoess-Urssaf – MSA – Traitement R & S.

Hormis entre 2005 et 2006, où il marque une pause, l'emploi dans l'hébergement pour adultes et familles en difficultés évolue à un rythme plus soutenu que l'ensemble de l'emploi associatif. Le rythme s'accélère entre 2008 et 2010, lorsque la crise financière commence à produire ses premiers effets sur le plan économique et social. Depuis 2010, même s'il continue de créer quelques emplois, le secteur n'échappe pas aux tensions observées dans l'ensemble du secteur associatif qui enregistre pour la première fois un recul de l'emploi, au dernier trimestre 2010.

→ Cette progression de l'emploi dénote avec les importantes difficultés ressenties par certaines associations du secteur de l'hébergement social, particulièrement ces trois dernières années.

Afin d'apporter quelques pistes de réponse à ce décalage, il convient d'observer ce taux de croissance au regard de l'évolution des besoins en hébergement social. Parmi les indicateurs, il est possible de s'intéresser au taux de pauvreté ou encore à l'évolution du nombre de sans-domiciles.

### A) Le taux de pauvreté

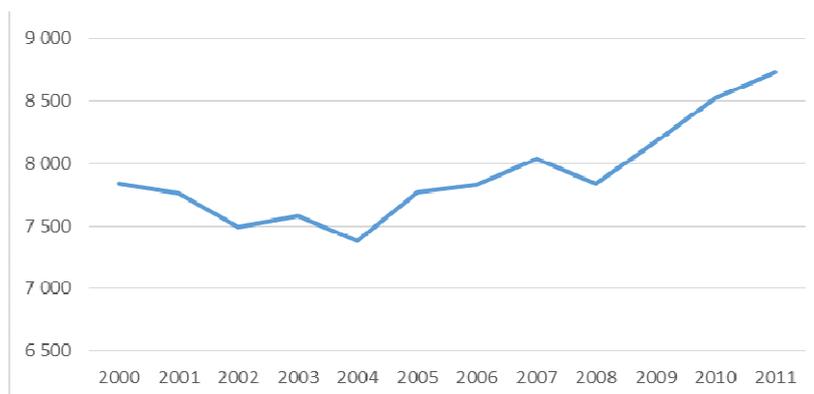
Entre 2000 et 2008, le taux de pauvreté en France reste relativement stable. En moyenne 13% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire correspondant à 60% du niveau de vie médian (950€ par mois en 2008)<sup>8</sup>.

A partir de 2009, le taux de pauvreté s'accroît pour atteindre 14,3% en 2011<sup>9</sup>, soit plus de 8,7 millions de personnes.

Le **seuil de pauvreté** est calculé à partir du niveau de vie défini par l'Insee comme le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'individus du ménage (« unités de consommation »).

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend l'ensemble des revenus dits « disponibles » après impôts directs et prélèvements sociaux. Il ne comprend donc pas les dépenses « contraintes » ou « à engagement contractuel » comme celles liées au logement, chauffage, électricité, assurances, etc.

Graphique 2 – Evolution du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté de 60% (en milliers)



Source : Insee

→ Alors que le nombre de personnes en situation de pauvreté augmente plus rapidement après la crise de 2008, l'accroissement des emplois ralentit dans le secteur de l'hébergement social pour familles et adultes en difficultés.

<sup>8</sup> Source : Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES) – rapport 2011-2012

<sup>9</sup> Source : Insee

## B) Le nombre de sans-domicile

Entre 2001 et 2012, le nombre de sans-domicile a progressé de 50%.

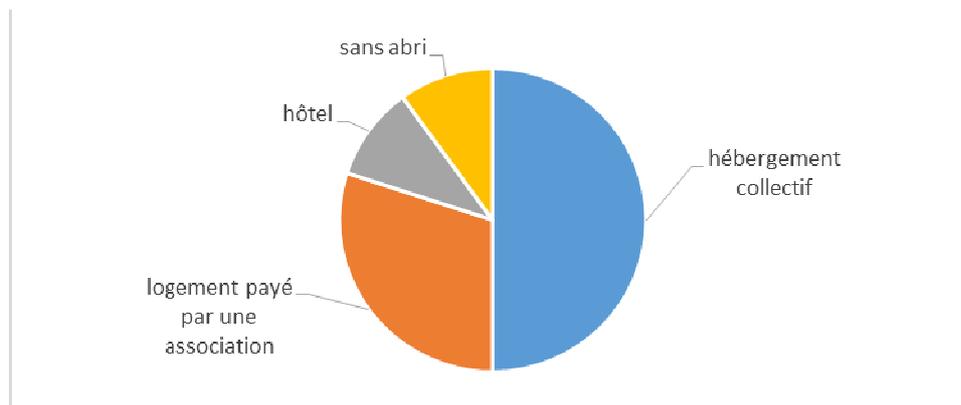
Pour l'Insee, **une personne est dite « sans-domicile »** si elle a passé la nuit précédant l'enquête dans un lieu non prévu pour l'habitation (on parle alors de sans-abri), y compris les haltes de nuit qui leur offrent un abri mais qui ne sont pas équipées pour y dormir, ou dans un service d'hébergement (hôtel ou logement payé par une association, chambre ou dortoir dans un hébergement collectif, lieu ouvert exceptionnellement en cas de grand froid).

Cette catégorie ne prend pas en compte les personnes ayant passé la nuit précédant l'enquête dans un foyer, à l'hôpital, en prison, dans un squat ou hébergées par un particulier.

« Début 2012, 103 000 adultes ont utilisé au moins une fois les services d'hébergement ou de restauration dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus. Parmi ces personnes, 81 000 adultes étaient sans domicile ; ils étaient accompagnés de 30 000 enfants. Plus de la moitié de ces adultes étaient de nationalité étrangère. En incluant les 8 000 sans domicile des communes rurales et des petites agglomérations et les 22 500 personnes en centres d'accueil pour demandeurs d'asile, 141 500 personnes étaient sans domicile en France métropolitaine début 2012, soit une progression de près de 50 % depuis 2001. ».

### L'hébergement des sans-domicile en 2012 – Enquête Insee

Graphique 3 – Répartition des adultes francophones sans domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus



Source : Insee

D'après l'enquête Insee de début 2012, parmi les adultes francophones sans domicile dans les agglomérations de 20 000 habitants ou plus, près de la moitié étaient en hébergement collectif, un tiers dans un logement payé par une association, un sur dix à l'hôtel et un sur dix étaient sans abri.

Un quart des sans-domicile ont un emploi.

## V- Bilan régional 2012 des établissements gérés par des associations

Régions	Etablissements employeurs gérés par des associations	Emplois	Nombre moyen d'emplois par établissement	Masse salariale (en K €)	Salaire moyen annuel par tête
Alsace	47	1 367	29	28 549	20 889
Aquitaine	66	1 184	18	24 902	21 028
Auvergne	47	561	12	11 772	20 984
Basse-Normandie	35	762	22	15 859	20 815
Bourgogne	44	716	16	15 285	21 341
Bretagne	48	1 595	33	33 258	20 848
Centre	61	1 022	17	18 829	18 422
Champagne-Ardenne	40	607	15	12 543	20 663
Corse	7	237	34	5 786	24 467
Franche-Comté	31	350	11	6 805	19 430
Haute-Normandie	41	1 028	25	21 202	20 625
Ile-de-France	342	6 357	19	153 691	24 178
Languedoc-Roussillon	67	1 338	20	27 738	20 725
Limousin	15	172	11	3 860	22 424
Lorraine	65	1 520	23	31 959	21 031
Midi-Pyrénées	64	861	13	19 220	22 336
Nord- Pas de Calais	120	2 518	21	53 007	21 050
Outre-mer	24	321	14	7 870	24 547
Pays de la Loire	74	1 435	19	30 632	21 349
Picardie	38	667	18	12 964	19 447
Poitou-Charentes	33	855	26	16 683	19 510
Provence-Alpes-Côte d'Azur	132	2 947	22	57 041	19 358
Rhône-Alpes	147	2 650	18	50 724	19 138
<b>France entière</b>	<b>1 587</b>	<b>31 069</b>	<b>20</b>	<b>660 181</b>	<b>21 249</b>

Source : Acoff-Urssaf et MSA. Traitement R&S.

L'Ile de France concentre 20% des emplois associatifs du secteur de l'hébergement pour adultes et familles en difficultés, ce qui est légèrement supérieur à la part que représentent ses habitants dans la population française.

La taille moyenne des associations employeurs varie du simple au triple : de 11 salariés par association dans le Limousin et la Franche Comté à 33 salariés en Bretagne, et 34 en Corse. Cependant, une dizaine de régions gravite autour de la moyenne nationale de 20 salariés par association.

Concernant le salaire moyen par tête, il est au plus bas en région Centre, avec 18 422 euros de salaire annuel moyen ; il est au plus haut en Corse, en Ile-de-France et en Outre-mer. Ces différences pourraient s'expliquer par des spécificités locales et d'une manière générale, par le temps de travail pratiqué. **Le salaire annuel est en effet mécaniquement impacté par la durée hebdomadaire du travail et la fréquence du temps partiel.**

## VI- Bilan régional de l'offre du secteur privé non lucratif au regard du taux de pauvreté

Le tableau ci-dessous ne prend pas en compte l'offre publique, variable selon les régions, et qui représente un peu moins de 15% des établissements en moyenne nationale.

Régions	Emplois dans les associations et les fondations	Masse salariale par habitant	Taux de pauvreté à 60% (INSEE)	Masse salariale par habitant en situation de pauvreté (1)
Alsace	1 459	16,6	11,9	139
Aquitaine	1 184	7,7	13,4	57
Auvergne	575	8,9	14,3	62
Basse-Normandie	762	10,8	13,9	78
Bourgogne	716	9,3	13,1	71
Bretagne	1 700	11,2	11,6	96
Centre	1 025	7,4	12,4	60
Champagne-Ardenne	652	10,2	15,4	67
Corse	237	18,7	19,7	95
Franche-Comté	393	6,6	13,2	50
Haute-Normandie	1 117	12,5	13,7	91
Ile-de-France	6 819	14,1	13,3	107
Languedoc-Roussillon	1 382	10,8	19,4	56
Limousin	172	5,2	15,2	34
Lorraine	1 556	13,9	14,6	96
Midi-Pyrénées	865	6,7	14,5	46
Nord- Pas de Calais	2 602	13,6	19,5	70
Pays de la Loire	1 435	8,6	11,6	74
Picardie	667	6,8	15,3	44
Poitou-Charentes	855	9,4	14,3	66
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 061	12,1	16,3	74
Rhône-Alpes	2 774	8,6	12,3	70
<b>France métropolitaine</b>	<b>32 008</b>	<b>11</b>	<b>14,1</b>	<b>77</b>

Source : AcoSS-Urssaf et MSA 2012. Insee 2010 pour le taux de pauvreté. Traitement R&S. (1) La masse salariale par habitant en situation de pauvreté est calculée à partir du taux régional INSEE à 60%.

Le ratio « **masse salariale par habitant** » permet d'appréhender l'offre en hébergement social au regard du nombre d'habitants.

Le ratio « **masse salariale par habitant en situation de pauvreté** » permet d'analyser l'offre en fonction du taux de pauvreté.

L'Alsace, la Bretagne et l'Ile-de-France se distinguent nettement par un ratio d'offre d'hébergement élevé et par un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale. Inversement, en Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Picardie et Limousin, le taux de pauvreté est supérieur à 14,5% alors que les deux ratios de l'offre sont parmi les plus faibles.

**Attention :** le seuil de pauvreté régional, permettant de calculer le taux de pauvreté régional (voir p. 7), prend en compte les différences territoriales au niveau des revenus disponibles (salaires, impôts directs, etc.) mais pas au niveau du « coût de la vie » qui peut varier d'une région à une autre (prix des loyers, des assurances, biens de consommation, etc.).



### **LE CENTRE DE RESSOURCES DLA (CRDLA) DU CHAMP SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANTÉ**

*Le CRDLA est une partie prenante du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui permet d'accompagner la pérennisation des activités et des emplois des associations sur l'ensemble du territoire national.*

*Porté par l'Uniopss, le CRDLA a pour rôle de développer l'articulation entre le DLA et les autres acteurs de l'accompagnement dans le champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé. Il est également chargé de favoriser la prise en compte des spécificités de ce secteur au niveau des accompagnements d'associations de solidarité.*

### **RECHERCHES & SOLIDARITES, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.**

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur [www.recherches-solidarites.org](http://www.recherches-solidarites.org).

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.